

Département de
Meurthe et Moselle
Arrondissement de
Nancy
Canton de Val de
Lorraine Sud

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Séance du 20 juin 2019

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **20 juin 2019 à 20h30**, à **L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le **14 juin 2019**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. DETHOU (Champigneulles).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME LOZINGUEZ – M. MACHADO – MME RASCAGNERES-GARCIA
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU – MME PLAYE – MME SCHREIBER – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	M. JULIEN
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M. GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER – MME DROUOT – MME FOUET – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE – M. MEDART
<i>Livardun</i>	M. BERNARDO – MME GUENSER – M. HUET
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – M. FALCETTA – M. KUHN
Absents représentés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. FLAMAND à M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. FELICANI à MME SCHREIBER M. MARLIN à MME PLAYE
<i>Custines</i>	MME HENRY à M. JULIEN
<i>Frouard</i>	M. GRANDBASTIEN à MME FOUET
<i>Livardun</i>	M. DOSE à MME GUENSER
Excusés	
<i>Champigneulles</i>	MME SCHWARZ
<i>Custines</i>	M. VERY
<i>Livardun</i>	MME DILLMANN – M. KOCH
<i>Montenoy</i>	M. POINT
<i>Pompey</i>	MME GEOFFROY – MME VILLEMIN
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER

N°20 – DA du 20/06/2019

Rapporteur : Monsieur le Président

Société Publique Locale d'Aménagement et d'équipement du Bassin de Pompey Rapport d'activité 2018

La Communauté de Communes et ses treize communes membres ont décidé de constituer une Société Publique Locale d'Aménagement et d'équipement dont les statuts ont été adoptés et signés le 25 septembre 2012, en vue de disposer d'un outil et d'une ingénierie en urbanisme opérationnel.

Cette Société Publique Locale (SPL) d'Aménagement et d'équipement a ainsi pour but de développer de nouveaux quartiers, restructurer des îlots de centre-ville ou village, aménager de nouveaux espaces économiques et mener une politique en faveur de la reconversion des friches industrielles aujourd'hui principalement en milieu urbain.

Conformément aux articles L.2313-1-1 et L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les administrateurs de SPL doivent rendre compte aux actionnaires de l'activité et des engagements financiers de la société.

Il est à noter pour l'année 2018 la stabilisation engagée en 2017 avec le maintien de ses effectifs à 1 poste de chargé d'opération et un ½ ETP en gestion administrative et financière :

Aucune nouvelle mission n'a été mandatée en 2018.

Cette année la SPL a tenu ses engagements en assurant la continuité de ses mandats activés en 2017 :

- Bâtiment Beausite à Liverdun :
 - o livraison à l'automne de la crèche Mirabelle
- Aménagement de la ZAC de la Croix des Hussards à Frouard :
- Finalisation de l'étude pré opérationnelle d'aménagement de l'extension Grand Air et de la zone habitat « des vergers » à Champigneulle :
- Restructuration d'un bâtiment en cœur de bourg à Malleloy :
 - o Achat du terrain à l'EPFL en décembre 2018
 - o Signature des Ordres de Service pour la démolition et le désamiantage
- Finalisation des études d'aménagement concernant le « Pôle Urbain Central » sur les communes de Frouard et Pompey et avec la participation de la communauté de communes.
- Livraison de l'Eco-Parc à Saizerais en juillet 2018,
- Avancée de l'étude pré-opérationnelle de restructuration de l'ilot central situé au cœur de ville de Pompey.

Il est fait état qu'en 2019, la majorité des missions de la SPL seront achevées (hors aménagement de la ZAC de la Croix des Hussards à Frouard, la réhabilitation de l'immeuble de cœur de bourg à Malleloy et Grand Air/Les Vergers).

Les pistes actuelles et à venir sont évoquées en précisant qu'afin de permettre le maintien d'un chiffre d'affaires permettant de couvrir les charges actuelles de la société, l'apport de nouvelles affaires est attendu en substitution de l'achèvement de certaines missions, de même que le passage en phase opérationnelle de « gros » projets (aménagement de nouveaux quartiers, équipements publics...) :

- Aménagement de la salle du Conseil de la commune de Saizerais
- Création d'un groupe scolaire à Saizerais
- Projet d'aménagement et/ou d'opération immobilière sur l'ilot LIMON cœur de ville à Pompey
- Centre socioculturel Hartmann
- Projet de restructuration du centre socio-culturel à Pompey
- Aménagement du site des Nevaux à Bouxières-aux-Dames.

Je vous propose dans d'acter le rapport d'activité sur l'exercice 2018 de la SPL joint en annexe.

Je vous laisse le soin d'en délibérer,

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport d'activité de l'exercice 2018 de la Communauté de Communes, celui-ci sera adressé dans sa version synthétique à chaque commune pour communication à leur conseil municipal.

Le document intégral est consultable au siège de la Communauté de Communes.

L'ASSEMBLEE PREND ACTE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président

A blue ink signature, appearing to be 'L. Trogric', written in a cursive style.

Laurent TROGRIC